

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le chef de l'État



Son mandat

5 ans (depuis 2002; avant, 7 ans).



Ses conditions de candidature

Avoir plus de 23 ans et recueillir au moins 500 signatures d'élus de toute la France.



Qui l'élit ?

Tous les Français au scrutin majoritaire à deux tours.



Son rôle

- Nomme le Premier ministre (qui doit être soutenu par la majorité des députés).
- Préside le Conseil des ministres.
- Promulgue les lois.
- Signe les décrets et ordonnances.
- Peut dissoudre l'Assemblée nationale.
- Peut prendre tous les pouvoirs en cas de crise.
- Nomme un tiers des membres du Conseil constitutionnel.

Le palais de l'Élysée à Paris, bureau du Président

Élysée

8^e arrondissement de Paris

Le bureau du Président

Le chef d'état-major particulier :

Il a en charge les relations avec l'armée, qui est un des domaines "réservés" du Président.

Le secrétaire général :
Il dirige les services de l'Élysée et est l'homme de confiance du Président.

Le Conseil des ministres :
Tous les mercredis, le Président et le gouvernement se réunissent. C'est ce jour que sont approuvés les projets de loi du gouvernement et les principales nominations.

Le "Sherpa" :
C'est le nom du conseiller diplomatique chargé de préparer les sommets internationaux (et particulièrement européens) et des relations du Président avec l'étranger, autre "domaine réservé" du Président.

Les 5 présidents de la V^e République



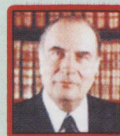
Charles de Gaulle
(1890-1970)
de 1959 à 1969



Georges Pompidou
(1911-1974)
de 1969 à 1974



Valéry Giscard d'Estaing
(1926-)
de 1974 à 1981



François Mitterrand
(1916-1996)
de 1981 à 1995



Jacques Chirac
(1932-)
depuis 1995